

C - 7

Q. Ils n'en chargent qu'une, ce serait alors la moitié de \$2.23, soit \$1.12 à oter, plus \$1.27, ce qui ferait \$2.39 à oter ?

R. Oui, monsieur.

Q. Un couvert de matelas, est-ce \$1.67 ? C'est le prix ça ?

R. Oui, monsieur.

- QUESTIONS DE L'OFFICIER DEFENSEUR, PAR
L'ENTREMISE DE LA COUR : -

Q. Ceux qui sont en devoir à la Citadelle, leur équipement, au moment de leur absence, revient-il ici ?

R. Non, monsieur.

Q. Où va-t-il ?

R. A leur Quartier-Maître, à la Citadelle.

Q. Appartenant au Dépôt, un homme est envoyé à la Citadelle comme fatigue; il couche là pour un temps, il s'absente sans permission pendant qu'il est à travailler là comme fatigue, son équipement demeure sur son lit. Qu'est-ce qui advient de son équipement ?

R. Vous me demandez là une question réellement, je ne peux rien dire là-dessus. Je ne le sais pas.

- LE PROCUREUR NE DESIRE PAS INTERROGER -
PAR L'ENTREMISE DE LA COUR : -

- De l'avis de la Cour, il n'est pas nécessaire de
se conformer à R. P. 83 (b). -

- LE TEMOIN SE RETIRE. -

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-